

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS49

présenté par

M. Maillard, Mme Bergé, Mme Guichard, Mme Rist, rapporteure générale M. Alauzet,
Mme Berete, Mme Cristol, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Grelier, Mme Hugues,
Mme Iborra, Mme Janvier, M. Le Gac, Mme Le Nabour, M. Didier Martin, Mme Panosyan-
Bouvet, Mme Parmentier-Lecocq, Mme Peyron, M. Rousset, M. Sertin, Mme Thevenot,
Mme Vidal et Mme Chantal Bouloux

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 2 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions de l'article 1^{er} revenant sur l'âge de départ à la retraite.

Revenir sur cette mesure sans proposer aucune autre véritable solution de financement est purement démagogique.